

-  numéro vert : 0805 288 392  
(appel gratuit)
-  renovoccitanie@tarn.fr
-  97 boulevard Soult - 81000 albi
-  site web : renovoccitanie.tarn.fr



# DEMANDER LE COUP DE POUCE

Depuis le début de l'année 2019, le ministère de la transition écologique et solidaire a fait le choix de massifier ce dispositif et d'aider désormais tous les particuliers à sortir des énergies fossiles et à diminuer significativement leurs factures de chauffage.

## 1. JE M'INSCRIS SUR LE SITE INTERNET DU FOURNISSEUR

La date d'inscription **doit être antérieure à tout engagement** de votre part à réaliser vos travaux auprès de l'installateur, donc à toutes les dates suivantes :

- Date de signature du devis
- Date d'achat du matériel
- Date de commande
- Date de versement d'acompte
- Date de livraison
- Date de début des travaux
- Date de facture.

## 2. JE CRÉE MON DOSSIER TRAVAUX ET JE REÇOIS MON ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Grâce au simulateur de prime, je connais le montant estimatif de la prime dont je peux bénéficier pour mes travaux.

Je crée sur mon espace personnel. Je peux renseigner les champs liés à ma situation fiscale afin de tester mon éligibilité au Bonus Coup de Pouce ou Boost.

Je reçois l'**Attestation sur l'Honneur du fournisseur**. Elle est pré-remplie avec certains éléments que j'ai déjà saisis. Si ces éléments sont inexacts, je les corrige manuellement.

## 3. JE SIGNE LE DEVIS AVEC UN ARTISAN, IL RÉALISE MES TRAVAUX, JE COMPLÈTE MON ATTESTATION SUR L'HONNEUR AVEC LUI

Je recherche un artisan qualifié RGE :

<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

**Sa qualification doit être valide à la date d'engagement des travaux** (date de signature de votre devis), dans le domaine de travaux concerné.

Je signe et date de façon manuscrite le devis des travaux, indiquant la mise en place du nouveau système de chauffage : PAC Air/Eau, PAC Hybride, PAC géothermique, Chaudière biomasse manuelle ou automatique, Système Solaire Combiné.

Le devis doit comporter obligatoirement :

- La fourniture et la mise en place avec indication de la TVA
- Le type, la marque et la référence (modèle)
- L'efficacité énergétique et/ou caractéristiques techniques obligatoires en terme d'éligibilité.
- La surface à déclarer est celle chauffée par le système de chauffage et non la surface habitable totale de votre habitation.

Pour bénéficier du Coup de pouce Chauffage, votre facture devra également comporter les mentions suivantes :

- La dépose de l'ancienne chaudière remplacée par le professionnel.

- L'énergie de chauffage de l'ancienne chaudière remplacée (charbon, fioul ou gaz).

**En cas de recours à une sous-traitance** (cas où l'installateur avec lequel vous vous êtes engagé n'est pas celui qui réalisera vos travaux), **le devis et la facture doivent mentionner la raison sociale et le numéro SIRET de l'entreprise sous-traitante.**

De plus, **l'artisan sous-traitant doit être qualifié RGE** au moment de la signature de votre devis et couvrir le domaine des travaux mentionné ci-dessus.

### L'artisan effectue les travaux en respectant les conditions techniques pour le Coup de Pouce Chauffage

**À la fin des travaux**, l'artisan me remet la facture de fourniture et pose qui comporte les mêmes informations obligatoires que le devis.

Je dois compléter, avec mon artisan, toutes les zones non pré-remplies de l'Attestation sur l'Honneur.

### Information contrôles chantiers :

Ces travaux pourront être soumis à un contrôle qualité aléatoire. Ce dernier est réalisé par un organisme indépendant mandaté et payé par le fournisseur d'énergie. Il vous permet de vous assurer que vos travaux de rénovation énergétique sont réalisés dans les règles de l'art.

Le délai moyen de versement de votre prime sera de 3 mois après la première validation de votre dossier et le retour de l'organisme de contrôle, qu'il s'agisse de dossiers soumis à un contrôle chantier ou non.

## 4. J'ENVOIE MON DOSSIER COMPLET

Je rassemble :

- La copie du devis des travaux daté et signé de façon manuscrite par moi-même.
- La copie de la facture de l'installateur avec les informations relatives au matériel fourni et posé.
- L'original de l'Attestation sur l'Honneur remplie par moi-même et par mon artisan qui signe et appose son cachet. Une copie ne sera pas acceptée.
- La copie de la qualification portant la mention RGE de mon artisan ou du sous-traitant en cas de sous-traitance.
- La note de dimensionnement, remise par mon artisan à la fin des travaux (pour tout devis signé à compter du 1er avril 2022). La note de dimensionnement est un document qui récapitule le besoin en chauffage d'un logement, la puissance de l'équipement à installer, son régime et le volume d'eau nécessaire à son fonctionnement.

Je peux recevoir un bonus selon mes revenus en plus de la prime ou du coup de pouce. Si j'en bénéficie, je complète mon dossier par :

- La copie du justificatif de mon revenu fiscal de référence pour l'année demandée.

Si mon ménage est composé de plusieurs foyers fiscaux (plusieurs déclarations d'impôt), mon dossier comporte la copie du justificatif du revenu fiscal de référence pour l'année demandée de chaque foyer fiscal intégré à mon ménage.

### J'envoie le dossier complet à l'adresse indiqué par le fournisseur choisi.

J'ai 1 mois à compter de la date d'émission de la facture pour envoyer mon dossier complet (cachet de La Poste faisant foi).

## TARN RÉNOV'OCCITANIE

Le Guichet Tarn Rénov'Occitanie a une mission d'intérêt public, coordonnée par le département, d'information et d'éducation des particuliers sur la rénovation énergétique des bâtiments, la maîtrise des consommations énergétiques et sur les aides financières existantes.

Grâce à une équipe d'experts pluridisciplinaire, ce service conseille sur les aspects techniques des travaux ainsi que les enjeux financiers et juridiques.

Ce service est animé par la région et membre du service public national France Rénov'.

## EN SAVOIR +

### CONTACTS

ouvert au public  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et 13h30 à  
16h30

**0805 288 392**

renovoccitanie@tarn.fr

www.renovoccitanie.tarn.fr

**Permanences sur Albi et  
Castres sur rendez-vous  
uniquement**

### LIENS UTILES

Le site du service public national de la rénovation :  
www.france-renov.gouv.fr

Le site du Ministère de la Transition Écologique :  
www.ecologie.gouv.fr

Le site de l'ADEME avec de nombreux guides pratiques à télécharger :  
www.librairie.ademe.fr

L'observatoire énergie-climat :  
www.observatoire-climat-energie.fr

**En cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz en cuve, consultez notre fiche sur l'obligation de mise en sécurité ou d'enlèvement de la cuve, il y a une aide possible Ma Prime Rénov', soumise à condition de revenus.**